



Procès-verbal du conseil municipal du 26 mars 2026

Etaient présents : LE FUR Philippe, LE BERRE Claudine, LE ROUX François, EYMARD Marie, LE ROUX Frédéric, RIGOINE DE FOUGEROLLES May, TOURNIER Roland, PHILIPPE Hugues, CAMBOLY Laurine, DESNOS Kevin.

Etaient Absents et représentés : LE GURUN Caroline

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30
Marie-Renée EYMARD est désignée secrétaire de séance.

1. Délibération relative à la cotisation à l'association archipel Houat – Hoedic – D 2026-9

Conformément à la convention de partenariat entre Houat et Hoëdic signé le 7 septembre 2021 prévoyant une cotisation de chaque île pour des fins d'intérêt commun, la cotisation est assise sur le nombre d'habitants à raison de deux euros par habitant (actualisé). Une somme de 436.00 euros est accordée par le conseil municipal. Monsieur le Maire Philippe LE FUR est désigné comme représentant de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

2. Délibération relative à une subvention à l'association archipel Houat – Hoedic - D 2026-10

L'association des enfants de l'île, Er Yoch, finance plusieurs activités pour les élèves de Houat (trajets en bateau pour Hoëdic ou Quiberon, sortie à l'écomusée de Brech pour les écoliers, kayak et voyage en Angleterre pour les collégiens, jardin pédagogique pour tous. Pour 2026, 3 activités ont été planifiées (Parc animalier, semaine de voile à Quiberon, voyage en Espagne avec l'école).

Le conseil a décidé d'allouer une somme de 2 400.00 € compte-tenu d'activité moindre pour l'année 2025.

3. Délibération relative à l'indemnité du Maire D 2026-11

L'indemnité de fonction du Maire est fixée, de droit, à 28.1 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Il en est fait information au conseil municipal. L'indemnité ne nécessite pas de vote.

4. Délibération relative aux indemnités des adjoints 2026-12

Les indemnités des maire-adjoints sont calculées en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique. Il est proposé de leur appliquer le taux légal de 8.8 % au terme duquel l'indemnité de chacun des 2 adjoints s'élèvera à 361.72 euros brut suivant le tableau ci-après.

1 ^{er} adjoint	8.8% de l'indice brut terminal IB 1027	Brut mensuel 361.72 euros
2 ^e adjoint	8.8% de l'indice brut terminal IB 1027	Brut mensuel 361.72 euros
TOTAL		723.44 euros

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le taux d'indemnité proposé.

5. Délibération relative aux indemnités des conseillers délégués. D 2026 - 13

Monsieur le Maire Propose qu'il soit attribué une indemnité de fonction aux conseillers délégués **fixée à 3.3 %** de l'indice brut terminal de la fonction publique IB 1027 aux conseillers délégués ci-après désigné par arrêté :

- Conseillère déléguée à l'organisation des manifestations : Marie-Renée EYMARD
- Conseiller délégué au Nautisme, ceinture bleue, pêche : Frédéric LE ROUX ;
- Conseiller délégué au patrimoine et à la culture : Roland TOURNIER.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le taux d'indemnité proposé.

6. Délibération relative à la création des commissions municipales. 2026-14

Les commissions suivantes sont proposées monsieur le Maire Philippe LE FUR en est membre de droit et président :

- Commission Finance / budget : Claudine LE BERRE vice-président et Marie-Renée EYMARD ;
- Commission marchés publics / MAPA : Claudine LE BERRE vice-présidente et Hugues PHILIPPE
- Commission infrastructure portuaire, relations avec le port, gestion des plages Caroline LE GURUN vice-présidente , Frédéric LE ROUX ;
- Commission espace vert village / environnement village : Hugues PHILIPPE vice-président, Laurine CAMBOLY ;
- Commission communication évènementiel / sport ; Laurine CAMBOLY vice-présidente, Kevin DESNOS, Marie-Renée EYMARD ;
- Commission tourisme Kevin DESMOS vice-président, Roland TOURNIER
- Commission vie scolaire ; May RIGOINE DE FOUGEROLLES vice-président, Rolland TOURNIER ;
- Commission Environnement des espaces naturels ; Vice-président François LE ROUX, Roland TOURNIER ;
- Commission Travaux / Urbanisme ; François LE ROUX vice-président, Marie-Renée EYMARD.

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents et votants les commissions présentées

7. Délibération relative à l'implantation du Pylone TOTEM

Suite à la présentation du plan d'implantation (déjà présenté en réunion préparatoire), il est fait observer que l'implantation pourrait être pleinement réalisée dans la continuité du bâtiment et non en bordure de chemin. Le plan apparaît imprécis et ne permet pas d'identifier clairement l'implantation. Il est précisé que cette installation revêt un caractère d'intérêt général pour la commune et les habitants compte-tenu de l'état de l'antenne existante. Une mise hors service des installations est à craindre. Il est demandé de revoir de manière plus précise l'implantation en liaison avec les différentes parties prenantes. Il est également demandé de proposer (si techniquement possible) au prestataire une implantation à titre gratuit en contrepartie d'un aménagement du pylône pour une meilleure intégration paysagère.

Dans ces conditions la délibération relative au projet d'implantation est retirée dans l'attente des précisions et modifications demandées.

La séance est levée à 19h20

La secrétaire de séance,
Marie-Renée EYMARD



Le président de séance,
Philippe LE FUR,

